

Commission des finances  
1530 Payerne

Au Conseil communal  
de et à  
1530 Payerne

Payerne, le 26 septembre 2017

Rapport de la commission des finances sur le préavis n° 14/2017  
Première série de compléments au budget 2017

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Dans le cadre de son mandat, la commission des finances vous fait part de son avis sur les implications financières liées au préavis cité en titre, adopté par la Municipalité le 19 juillet 2017.

**Contexte du préavis :**

Cette première série de compléments au budget 2017 s'inscrit dans le cadre des art. 4 alinéas 1 et 2 de la loi sur les Commune (LC) et 11 du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), d'après lesquels la Municipalité est tenue de solliciter l'octroi de compléments pour des charges ou des revenus qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

**Analyse :**

Les crédits demandés sont basés sur des dépenses imprévisibles et exceptionnelles dont les fondements ne sont pas remis en question dans le cadre du présent rapport. Le travail de la commission s'est basé sur une observation des postes ainsi que sur l'impact global au niveau des finances communales.

CHAPITRES	Modification des charges	Modification des revenus	% total
CHARGES			
1 ADMINISTRATION GENERALE	4'600.00		2.83
3 DOMAINES ET BATIMENTS	66'000.00		40.59
4. TRAVAUX	90'000.00	23'000.00	41.20
5. INSTRUCTIONS PUBLIQUES	10'000.00		6.15
6 POLICE	15'000.00		9.23
8 SERVICE INDUSTRIELS	45'000.00	45'000.00	
CHARGES SUPPLEMENTAIRES	230'600.00		
REVENUS SUPPLEMENTAIRES		68'000.00	
EXCEDENT DE CHARGES	162'600.00		100.00

A la suite de ce préavis, les charges augmentent de 0,529% (Fr. 230'600.- sur un total de Fr. 43'626'476.-) par rapport au budget 2017 et les revenus augmentent de 0,160% (Fr. 68'000.- sur un total de Fr. 42'401'660.-) par rapport au budget 2017. La soule des dépenses et des produits imprévisibles est peu significative et n'aura par conséquent qu'un impact très limité sur le résultat final de l'exercice 2017.

### **Explications sur les crédits complémentaires demandés :**

#### **1. Administration générale :**

Augmentation salariale en raison de la migration Gefi (20% s/2mois / Fr. 4'600.-).

#### **3. Domaines et bâtiments :**

Les achats supplémentaires de produits d'emballages et de conditionnement et de vins sont dû essentiellement à la nouvelle gamme de produits proposés à la cave (total Fr. 30'000.-).

Les frais de chauffage du vignoble de Lavaux avaient simplement été oubliés lors de l'élaboration du budget et une nouvelle ligne au budget est ainsi créé pour Fr. 12'000.-.

La prime de l'assurance de choses a été adaptée pour la période du 1.10.2016 au 31.12.2017 (Fr. 4'000.-).

L'augmentation des frais du bâtiment de l'hôtel de Ville est due à des frais supplémentaires pour l'aménagement du centre d'impression au sous-sol (Fr. 10'000.-). Suite à notre question, la Municipalité nous informe que le coût total de l'aménagement du centre d'impression se monte à Fr. 35'254.25 et confirme qu'il n'y a pas lieu de passer par le biais d'un préavis pour cet investissement.

Certains entretiens du bâtiment des Cluds prévus en 2016 n'ont pas été faits et seront exécutés cette année (Fr. 10'000.-).

#### **4. Travaux :**

Augmentation salariale due à la réorganisation du bureau de la direction des travaux (Fr. 22'000.-).

Frais supplémentaires pour la pose d'un tapis à l'Avenue de la Colline et à l'Avenue de la Riollaz (Fr. 40'000.-). La commission des finances s'est étonnée du fait que ces travaux ne soient pas exécutés sous garantie, mais la Municipalité a répondu que les premiers travaux avaient été faits dans le cadre d'un test de pose d'un revêtement à membrane gravillonnée qui s'est tout de suite avéré comme non concluant. Elle a donc décidé, suite à divers critiques des riverains, de faire la pose d'un tapis classique de type ACmr8. Dans le cadre des négociations, l'entreprise adjudicataire « Pittet-Chatelan SA » a accordé une réduction de plus de Fr. 40'000.- sur le coût global des travaux. La charge communale finale pour ces 2 avenues est de Fr. 48'880.80 d'où la demande de crédit complémentaire de Fr. 40'000.-.

L'engagement d'un apprenti supplémentaire pour le service des parcs et promenades engendre un coût supplémentaire de Fr. 5'000.- est dû au fait du maintien de l'apprenti de dernière année qui a échoué partiellement lors des examens finaux et auquel la Municipalité a décidé de donner une chance et de le garder jusqu'au 30 juin 2018.

Des personnes auxiliaires ont été engagées pour pallier l'absence de collaborateurs au service du réseau d'égouts et d'épuration pour Fr. 23'000.-. Cette augmentation sera compensée par le prélèvement sur provisions étant donné que nous sommes dans un chapitre à charges affectées.

La commission relève le fait que la Commune de Payerne n'a pas, à ce jour, contracté d'assurance maladie de perte de gain et que le remplacement de personnes malades n'est pas couvert par une assurance.

#### 5. Instruction publique et cultes :

La participation communale aux frais de fonctionnement du parascolaire de l'ASIPE a été augmentée de Fr. 10'000.-. Cette augmentation est essentiellement due à l'ouverture de la structure d'accueil le mercredi dès midi depuis août 2016 ainsi qu'à l'engagement d'une collaboratrice, sur demande de l'AOJE, de distinguer le personnel éducatif et le personnel d'intendance pour les repas de midi.

#### 6. Police :

Le réfrigérateur de l'abri STPA est hors service et doit être changé pour un montant de Fr. 15'000.-.

#### 8. Services industriels :

L'engagement de personnes auxiliaires au service des infrastructures, secteur des eaux pour compenser les absences et assurer les chantiers (installation de conduites par le personnel communal) engendre une augmentation de Fr. 45'000.-. La Municipalité avait déjà annoncé la couleur lors d'une communication datée du 3 mars 2017 (Fr. 20'000.-). Cette augmentation sera compensée par le prélèvement sur provisions étant donné que nous sommes dans un chapitre à charges affectées.

#### Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission des finances vous propose, à l'unanimité de ses membres, de voter les résolutions suivantes :

#### **Le Conseil communal de Payerne**

**vu** le préavis n° 14/2017 de la Municipalité du 19 juillet 2017 ;

**ouï** le rapport de la commission des finances ;

**considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

#### **d é c i d e**

**Article 1 :** des compléments au budget 2017 représentant au total une augmentation des charges de Fr. 205'600 et une augmentation des revenus de Fr. 43'000.- sont accordés à la Municipalité;

**Article 2 :** la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit:

<i>Excédent de charges prévues au budget 2017</i>		1'224'816.00
	Modification des charges	Modification des revenus
1. Administration générale	4'600.00	
2. Domaines et bâtiments	66'000.00	
3. Travaux	90'000.00	23'000.00
4. Instruction publique et cultes	10'000.00	
4. Police	15'000.00	
5. Service industriels	45'000.00	45'000.00
	<hr/>	
Charges supplémentaires	230'600.00	
Revenus supplémentaires		<u>68'000.00</u>
<i>Excédent des charges selon budget et crédits complémentaires</i>		<u>1'387'416.00</u>

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

La commission des finances :

Guy Gilliand - Président



Urs Berchtold



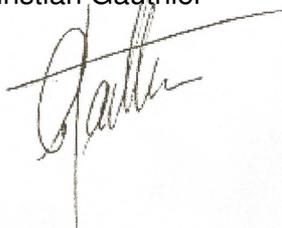
Roland Bucher - rapporteur



Francis Collaud



Christian Gauthier



David Seem

